

Contrat Poulets et Pintades JUIN à DECEMBRE 2020

Entre **Anthony BEUNET (L'herbe tendre) Bros-d'Ail 37320 TRUYES**
Et
les adhérents de l'AMAP La Ferme de L'Orge de VIRY-CHATILLON

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

L'élevage d'Anthony Beunet est installé à Truyes en Indre et Loire, les poulets et les pintades sont élevés sur une parcelle de 2ha implantée de fruitiers. Chaque bâtiment mobile de 45 m² en bois oscille entre deux parcours de 1600m². La nourriture des volailles est 100% bio, l'aliment est préparé à la ferme à partir de céréales produites sur l'exploitation (4 ha pour le moment) et achetées chez des collègues en bio où sont implantés les ruchers d'Anthony.

L'élevage d'Anthony Beunet (L'herbe tendre) est certifié bio par le bureau VERITAS (**certificat valable du 15/05/2018 au 31/12/2019**).

Les poulets sont abattus et préparés à l'abattoir coopératif de Saint Flovier. Ils sont livrés plumés et vidés, prêts pour la cuisson ou la congélation.

- Je produis selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. Je suis transparent sur mes méthodes de travail et sur mes prix
- Je suis garant de la qualité sanitaire de mes produits jusqu'à leur remise en mains propres aux adhérents (chaîne du froid...);
- Ma ferme est ouverte aux adhérents pour une visite, un atelier pédagogique qui peut être organisé avec le coordinateur ;
- Je préviens l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.
- En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent(e)s et le producteur partenaire ;
- Les poulets seront livrés selon le calendrier prévu au Feu de Camp à partir de 19 h à 20h (sauf indication contraire).

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production et j'accepte d'assumer ces risques ;
- Je paye à l'avance mes volailles par période (cf. calendrier), une régularisation sera effectuée à chaque fin d'année ;
- Je viens récupérer ma livraison à la date prévue, entre 19h00 et 20h00 au lieu habituel de distribution (Feu de Camp,) ;
- Je prends toutes les dispositions nécessaires pour respecter la chaîne du froid entre la livraison et la consommation des produits.

COMMANDES ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la commande **par 6 chèques MAXIMUM à l'ordre d'Anthony BEUNET.**
- Prix du poulet : **10,30 € le kg** (Les poulets font entre 1,8 kg et 2,2 kg)
- Prix de la pintade : **12,30 € le kg** (Les pintades font environ 1,5 kg).
- **Afin de simplifier les comptes, le prix de l'avance fixé à la commande sera de 19,00 € le poulet et la pintade.**

Au moment de la livraison, les poids et prix du poulet ou de la pintade pris par l'adhérent seront notés en face de son nom.

- A la fin de chaque période, une régularisation sera effectuée :
= (nombre de poulets pris X 19,00 €) - (poids total des poulets pris X 10,30 €) et/ou
= (nombre de pintades prises X 19,00 €) - (poids total des pintades prises X 12,30 €)
- La différence sera réglée soit par le producteur soit par l'adhérent.

Je soussigné(e) membre adhérent(e) de l'association «AMAP La Ferme de l'Orge » à jour de ma cotisation,

Nom :

Adresse :

Courriel : Tel :

Mois	Nombre de poulets	Montant unitaire de l'avance	Total poulets	Nombre de pintades	Montant unitaire de l'avance	Total pintades	Montant total (poulets + pintades)	Montant du ou des chèques(s)
4 juin 2020		19,00 €	€		19,00 €	€	€	
2 juillet 2020		19,00 €	€		19,00 €	€	€	
3 septembre 2020		19,00 €	€		19,00 €	€	€	
1 ^{er} octobre 2020		19,00 €	€		19,00 €	€	€	
5 novembre 2020		19,00 €	€		19,00 €	€	€	
3 décembre 2020		19,00 €	€		19,00 €	€	€	
TOTAL							€	

Fait à le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur